

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 11 juillet 2025</b>	<b>N° 2025-327</b>

Convocation du 4 juillet 2025

Aujourd'hui vendredi 11 juillet 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, M. Didier CUGY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Gérard CHAUSSET  
Mme Laure CURVALE à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN  
Mme Daphné GAUSSENS à M. Gwénaél LAMARQUE  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE  
M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET  
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT  
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN  
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM.

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250711-lmc1108859-DE-1-1 Date de télétransmission : 17/07/2025 Date de réception préfecture : 17/07/2025 Publié : 17/07/2025
--

	<b>Conseil du 11 juillet 2025</b>	<i>Délibération</i>
	Direction de l'Habitat Service Ville et Quartiers en Renouvellement	<b>N° 2025-327</b>

---

**Programmation 2025 - Crédits de fonctionnement de la politique de la ville - Appel à projets du contrat de ville - Subventions - Décision - Adoption**

---

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

### **1. Contexte de l'appel à projets**

Le nouveau contrat de ville 2024-2030 de la métropole bordelaise a été approuvé par délibération du 12 avril 2024 et signé par les partenaires le 22 avril 2024. Conformément au décret 2023-1314 du 28/12/2023, il porte sur 23 quartiers prioritaires répartis sur 12 communes représentant 70 700 habitants.

Au sein du contrat de ville, 18 orientations stratégiques ont été identifiées autour de 5 grandes orientations :

- des quartiers favorisant l'accès à l'emploi et le développement de l'activité,
- des quartiers d'émancipation,
- des quartiers adaptés aux transitions,
- des quartiers plus ouverts, plus attractifs et plus sûrs,
- des quartiers plus inclusifs et pleinement acteurs.

Dans le cadre de ce nouveau contrat, Bordeaux Métropole s'engage auprès des habitants des quartiers populaires en proposant un soutien financier aux acteurs intervenant dans les territoires les plus fragiles. Un appel à projets commun avec l'Etat a été lancé au 4ème trimestre 2024 permettant d'attribuer 545 000 € de la part de Bordeaux Métropole à des associations ou à des acteurs de l'ESS (Economie sociale et solidaire) ainsi qu'à des villes proposant des projets spécifiques visant l'amélioration durable des conditions de vie des habitantes et des habitants de ces quartiers. La Métropole s'engage prioritairement dans les objectifs suivants :

- développer l'insertion et l'accès à l'emploi,
- favoriser l'accès à des formations linguistiques pour adultes dans le cadre de la levée des freins à l'accès à l'emploi,
- favoriser l'accès aux droits et une pleine citoyenneté,
- lutter contre les inégalités d'accès aux soins en santé et santé mentale en cohérence avec le contrat local de santé de Bordeaux métropole,
- accompagner les habitants dans la transition écologique (alimentation saine et durable et mobilité).

### **2. Programmation 2025 de l'appel à projets**

**207 projets ont été déposés** en 2025 en réponse à cet appel à projets pour un montant total de plus de 1,6 M€ d'actions. Parmi ces demandes, **102 actions** ont été retenues dont 12 nouveaux projets, soit un total de 545 000 € de subventions réparties comme suit :

- **26 projets pour un montant total de 213 400 € de subvention** font l'objet de la présente délibération. Ces derniers sont détaillés dans le tableau annexé,
- **76 projets pour un montant total de 331 600 € de subventions** attribuées par décision (tableau annexé pour information). En effet, pour les organismes bénéficiant d'un soutien global annuel de la collectivité inférieur à 23 000€, les subventions font l'objet d'une délégation de pouvoirs du Conseil métropolitain à la Présidente.

La répartition des crédits par grande orientation du contrat de ville est la suivante :

- au titre des quartiers favorisant l'accès à l'emploi et le développement de l'activité : 364 200 €,
- au titre de l'émancipation dans les quartiers : 96 500 €,
- au titre des transitions dans les quartiers : 26 800 €,
- au titre des quartiers plus ouverts, plus attractifs et plus sûrs : 55 500 €,
- au titre des quartiers plus inclusifs et pleinement acteurs : 2 000 €.

Par ailleurs, il est proposé à partir de cette année d'élaborer des conventions pluriannuelles de 2 ans avec certains organismes, dans l'objectif de donner l'assurance d'un soutien financier quand bien même le montant de l'année N+1 reste prévisionnel. A noter que l'Etat propose déjà des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) depuis 2024, conformément à la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030.

La liste des organismes pour lesquels il est proposé une convention pluri annuelle est jointe en annexe.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,

**VU** la loi de Programmation pour la ville du 21 février 2014,

**VU** la délibération n°2015/252 du 29 mai 2015 relative au règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé par Bordeaux Métropole,

**VU** la délibération n°2019-466 du 12 juillet 2019 relative au règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain, modifiée par la délibération n°2024/268 du 7 juin 2024 portant sur son actualisation,

**VU** la délibération n°2023-2 du 27 janvier 2023 portant délégation de pouvoirs du Conseil métropolitain au Président,

**VU** le décret 2023-1314 du 28 décembre 2024 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

**VU** la délibération n°2024/174 du 12 avril 2024 relative au contrat de ville de la Métropole bordelaise 2024-2030,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** Bordeaux Métropole soutient un certain nombre d'actions concourant aux objectifs du contrat de ville métropolitain et confirme ainsi son action en matière de cohésion sociale,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'octroyer les subventions au titre de la programmation 2025 aux porteurs de projets, tels que présentés dans le tableau joint en annexe,

**Article 2 :** de les imputer aux crédits correspondants aux différentes interventions, prévus au budget principal 2025 – chapitre 65 (pour les associations : compte 65748 – fonction 52, pour les communes : compte 657341 – fonction 52, pour les autres organismes : compte 65742 – fonction 52),

**Article 3 :** d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole ou son représentant à signer tous courriers, conventions et documents relatifs à l'exécution de la présente décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 11 juillet 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------